



LE MERCREDI 30 OCTOBRE 2013

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ajournée du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 30 octobre 2013, à 20 h 28, à laquelle sont présents :

Marc Beaulieu  
Marc Carrière  
Jocelyn Fréchette  
René Langelier  
Raymond Ménard  
Dany Ouellet  
Alain Smolynecky

Jacinthe Brière  
Jacques D'Août  
Cécile Gauthier  
Sylvain Léger  
Stéphane Mongeon  
Carl G. Simpson  
France Turcotte

**Absences**

Claude Auger  
Anik Morin

Jean-Marc Lavoie  
Michel Tardif

**Le représentant du comité de parents :**

Luc Trottier

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le commissaire Sylvain Léger.

**Sont également présents :**

Raynald Goudreau, directeur général  
Jasmin Bellavance, secrétaire général  
Nadine Bernier, agente d'administration  
Nathalie A. Charette, directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire  
Charles Castonguay et Herizo Andriantseheno, Deloitte s.e.n.c.l. (quittent à 20 h 52).

Le président déclare la séance ouverte.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIÉ**

**RÉSOLUTION 35 (2013-2014)**

Attendu que l'ordre du jour proposé pour la présente séance ajournée prévoit l'ajout des points suivants :

21. Protecteur de l'élève – prolongation de contrat
22. Entente tripartite concernant les honoraires relatifs à la transmission des données aux commissions scolaires 2012-2014 – délégation de signature
23. Approvisionnement en huile à chauffage pour les années 2014 à 2016
24. Protocole d'entente intervenu entre le Club Quad de la Petite-Nation et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées – acceptation de la cession au Club Quad Papineau
25. Présidence du comité relatif aux ressources éducatives – nomination
26. Représentant du territoire de la CSCV au conseil d'administration de Vallée jeunesse – nomination

Il est proposé par monsieur le commissaire René Langelier;

QUE l'ordre du jour modifié soit adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Messieurs Herizo Andriantseheno et Charles Castonguay prennent leur siège, il est 20 h 30. Ils présentent les états financiers 2012-2013.

Madame Jacinthe Brière, messieurs Jocelyn Fréchette et Marc Carrière prennent leur siège, il est 20 h 33.

Madame Nathalie A. Charette présente l'état du surplus cumulé.



**ÉTATS FINANCIERS 2012-2013 - ADOPTION**

**RÉSOLUTION 36 (2013-2014)**

Attendu les termes des articles 286 et 287 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3);

Attendu la présentation des états financiers 2012-2013 par la firme comptable Deloitte, S.E.N.C.L., lors de la rencontre du comité de vérification du 21 octobre 2013;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 30 octobre 2013;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu;

QUE les états financiers de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, pour l'exercice financier 2012-2013 terminé le 30 juin 2013, soient acceptés tels que présentés par les comptables professionnels accrédités Deloitte, S.E.N.C.L.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Messieurs Herizo Andriantseho et Charles Castonguay quittent leur siège, il est 20 h 52.

**PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE – PROLONGATION DE CONTRAT**

**RÉSOLUTION 37 (2013-2014)**

Attendu les termes de la résolution 48 (2009-2010) intitulée « Protecteur de l'élève – nomination »;

Attendu le désir formulé par les membres du Conseil des commissaires à l'effet de se joindre au regroupement régional visant l'embauche d'un seul protecteur de l'élève pour l'ensemble des commissions scolaires de l'Outaouais;

Attendu que l'entente de regroupement actuellement en vigueur vient à échéance à la fin de l'année scolaire 2013-2014;

Attendu que le contrat du protecteur de l'élève de la CSCV, Me Manon Chénier, est échu depuis peu;

Attendu l'intention du Conseil des commissaires de prolonger le contrat actuel du protecteur de l'élève jusqu'au terme de la présente année scolaire;

Attendu qu'en vertu de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3) le comité de parents a été consulté sur la nomination du protecteur de l'élève lors de sa rencontre du 3 octobre 2013;

Attendu la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique formulée lors de la rencontre du 16 septembre 2013;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Carrière;

QUE le mandat de Mme Manon Chénier soit prolongé jusqu'au terme de l'année scolaire 2013-2014;

QUE le président, monsieur Sylvain Léger et le directeur général, monsieur Raynald Goudreau soient mandatés :

- à négocier les modalités relatives à la rémunération du protecteur de l'élève en tenant compte du paramètre budgétaire établi par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);
- à signer, pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-



1612

Vallées, le contrat à intervenir avec Mme Manon Chénier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ENTENTE TRIPARTITE CONCERNANT LES HONORAIRES RELATIFS À LA TRANSMISSION DES DONNÉES AUX COMMISSIONS SCOLAIRES 2012-2014 – DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**RÉSOLUTION 38 (2013-2014)**

Attendu le protocole d'entente intervenu entre la MRC Papineau, la Commission scolaire Western Québec et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées en juillet 2013;

Attendu que ce protocole d'entente vise à établir les termes et les conditions relatifs à la transmission des données sur le rôle d'évaluation et les mises à jour conformément à l'article 179 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

Attendu que ce protocole se termine le 31 décembre 2014;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors de leur rencontre du 21 octobre 2013;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 30 octobre 2013;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE le président, monsieur Sylvain Léger, et le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soient et sont par la présente autorisés à signer le protocole d'entente intervenu entre la MRC Papineau, la Commission scolaire Western Québec et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées concernant les honoraires relatifs à la transmission des données aux commissions scolaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**MANDAT CONFÉ À LE CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC POUR L'ACQUISITION DE PRODUITS PÉTROLIERS : CARBURANT EN VRAC ET HUILE À CHAUFFAGE**

**RÉSOLUTION 39 (2013-2014)**

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées utilise le Portail d'approvisionnement du Centre de services partagés pour l'approvisionnement en huile à chauffage depuis 2009;

Attendu que le Centre de services partagés doit retourner en soumission pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2016 avec une option de prolongation d'une période d'un an se terminant le 31 mars 2017;

Attendu que le Service des ressources matérielles est satisfait des services rendus;

Attendu l'assouplissement des conditions administratives rattachées au suivi du prix à la rampe;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées utilise les services du fournisseur recommandé par le Centre de services partagés pour son approvisionnement en huile à chauffage pour les années 2014-2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU ENTRE LE CLUB QUAD DE LA PETITE-NATION ET LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES - ACCEPTATION DE LA CESSION AU CLUB QUAD PAPINEAU**

**RÉSOLUTION 40 (2013-2014)**

Attendu les termes de la résolution 70 (2011-2012) ayant pour titre « Protocole d'entente à intervenir entre le Club Quad de la Petite-Nation et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées concernant un droit de passage sur le terrain de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville ainsi que sur l'utilisation d'un stationnement » qui entérinait un protocole d'entente avec le Club Quad de la Petite-Nation;

Attendu que ledit Club a cédé son droit de passage du secteur de Papineauville au Club Quad Papineau;

Attendu que les documents fournis par le Club Quad Papineau sont conformes aux dispositions prévues audit protocole d'entente;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors de leur rencontre du 21 octobre 2013;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 30 octobre 2013;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire René Langelier;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées consente à la cession du droit de passage du Club Quad de la Petite-Nation sur le terrain de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville, vers le Club Quad Papineau;

QUE le protocole d'entente afférent signé le 11 avril 2012 demeure valide jusqu'à son échéance, soit le 31 octobre 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PRÉSIDENTE DU COMITÉ RELATIF AUX RESSOURCES ÉDUCATIVES - NOMINATION**

**RÉSOLUTION 41 (2013-2014)**

Attendu les termes de la résolution 30 (2013-2014) intitulée « Mandats octroyés et formation des comités restreints du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2013-2014 »;

Attendu la vacance à la présidence du comité relatif aux ressources éducatives à la suite de l'élection des commissaires représentant le comité de parents;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 30 octobre 2013;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette;

QUE monsieur Raymond Ménard soit nommé à la présidence du comité relatif aux ressources éducatives pour l'année scolaire 2013-2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le président remercie M. Luc Trottier pour la qualité du travail effectué à la présidence du comité relatif aux ressources éducatives au cours des dernières années.

**REPRÉSENTANT DU TERRITOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE VALLÉE JEUNESSE – NOMINATION**

**RÉSOLUTION 42 (2013-2014)**



**1614**

Attendu les termes de la résolution 82 (2011-2012) intitulée « Représentant de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées au conseil d'administration de l'organisme Vallée jeunesse – nomination »;

Attendu que l'organisme Vallée jeunesse a sollicité une candidature en provenance du territoire de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées afin de pourvoir un poste au conseil d'administration dudit organisme en vue de l'assemblée générale à venir de l'organisme;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 28 août 2013;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE ce Conseil des commissaires délègue madame France Turcotte à titre de représentante du territoire de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées au conseil d'administration de l'organisme *Vallée jeunesse*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION 43 (2013-2014)**

Il est proposé par monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents;

QUE la séance soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 6 novembre 2013, à 20 heures, à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378 A, rue Papineau, à Papineauville.

Il est 21 h 03.

**Sylvain Léger,**  
Président du Conseil des commissaires

**Jasmin Bellavance,**  
Secrétaire général